

Fûts
en plastique ou en métal



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants



vidés, fermés

à l'unité

Bidons
en plastique



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants



bouchons et opercules

ouverts, rincés et égouttés



en sac* ou à l'unité

Sacs, boîtes, bouchons des bidons



Produits phytopharmaceutiques et fertilisants

vidés et pliés



en sac*

Bidons
en plastique



Produits œnologiques et d'hygiène de cave



bouchons en sac **ou** bouchons en sac

ouverts, rincés et égouttés



en sac* ou à l'unité

Big bags Sacs



Engrais, amendements, et semences



Engrais et amendements

vidés et pliés



en fagot

vidés, à plat



en fagot

Sacs papier



Semences certifiées

vidés et pliés



en fagot stocker au sec

Bidons
en plastique



Produits d'hygiène de l'élevage laitier



bouchons en sac

ouverts, rincés et égouttés



en sac* ou à l'unité

Films plastiques
d'élevage



Ensilage



Enrubannage

balayés et secs, pliés et roulés



ficelés

secoués, pliés et roulés



en sac* ou en boule

Ficelles
plastiques



Conditionnement des fourrages, palissage vigne et horticulture



Conditionnement balles rondes

propres



en sac*

secoués



en sac*

Films plastiques
de maraîchage



Couvertures de serres



Paillage, hors-sols, solarisation, petits tunnels

nettoyées et pliées



roulées

nettoyés et pliés



roulés

séparer films clairs / films sombres

Gaines souples
d'irrigation



Gaines plastiques jetables

nettoyées et séparées des films



en fagot ou roulées

Filets
paragrêle



Protection des cultures arboricoles

nettoyés



roulés sans mandrin

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Guide du tri et du recyclage

moi je recycle!



Collecte et valorisation des intrants agricoles en fin de vie



ADIVALOR

AGRICULTEUR
RECYCLEUR

300 000
agriculteurs



Ils trient, préparent, stockent puis déposent leurs produits en fin de vie aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

1 300
opérateurs de collecte



À 90% des coopératives et des négoce agricoles, ils ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 7 000 dépôts et points de collecte.

350
metteurs en marché



Les industriels et importateurs contribuent au financement via une éco-contribution prélevée sur le prix du produit commercialisé.

18 collaborateurs
sont à votre service



Pour connaître leurs coordonnées, consultez la rubrique "contact" du site internet :

www.adivalor.fr

Pour une agriculture responsable

Créée en 2001, A.D.I.VALOR est le fruit d'une démarche interprofessionnelle ; elle a pour actionnaires les organisations représentant les industriels, distributeurs et agriculteurs, partenaires de la filière.

Pour bénéficier du service de collecte

- Les collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels : agriculteurs, entreprises d'espaces verts, collectivités ...
- Vous devez respecter le plus strictement possible les consignes de tri et de préparation qui sont indiquées sur ce document.



Avec le picto, c'est collecté !
Ces pictogrammes signifient que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages et plastiques usagés.



Sur le site internet www.adivalor.fr, retrouvez la liste des metteurs en marché contributeurs.

- Vous rappez vos emballages vides et plastiques usagés chez un distributeur partenaire de la filière A.D.I.VALOR.

Retrouvez sur le site internet www.adivalor.fr - rubrique "les collectes > où apporter" - les informations sur les points de collecte et les opérateurs par département.

Attestation et élimination

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages et plastiques usagés ont été correctement éliminés.

Attention

En cas de non respect des consignes, le point de collecte pourra refuser la reprise de vos déchets.

pour votre sécurité

Lors de la manipulation des déchets, il est important de :
→ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)
→ ne pas boire, ni manger, ni fumer.
Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité entre les déchets et les produits neufs et de choisir un endroit sec, à l'abri du soleil et de la pluie.

en cas d'accident :

SAMU : 15

POMPIERS : 18 (d'un poste fixe) ou 112 (depuis un portable)

Que deviennent les déchets collectés ?



Bidons plastiques recyclés



Tubes et conduits

Gaines techniques



Films plastiques recyclés



Sacs poubelles

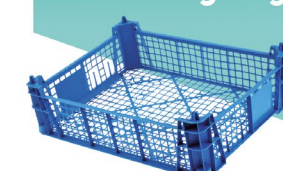


Sacs papier recyclés

Couches de protection (cloisons en plâtre)



Big bags recyclés



Cagettes plastiques



Éléments de construction



Filets paragrêle recyclés

Mobilier urbain



Mobilier urbain

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Ficelles recyclées

Raccords pour l'irrigation



Ficelles éco-conçues

En rapportant vos plastiques usagés, vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Equipements de protection



Equipements de protection individuelle chimique



à déposer chez les distributeurs, partenaires "ECO EPI", lors des collectes de PPNU.

PPNU



Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables



(sur-emballé si en mauvais état)
avec mention "à détruire"

Information spéciale PPNU

Produit Phytopharmaceutique Non Utilisable

Un produit phytopharmaceutique est un produit destiné à la protection des cultures (herbicide, fongicide, insecticide...) : un numéro d'autorisation de mise sur le marché doit figurer sur l'étiquette.

- Il est devenu non utilisable suite :
→ à une interdiction réglementaire.
→ à son mauvais état (prise en masse, produit périmé...)
→ à l'impossibilité de pouvoir l'utiliser dans votre entreprise (arrêt de culture, cahier des charges...)

Un stockage prolongé de ce qui est devenu un déchet dangereux dans votre entreprise présente un risque pour votre santé et votre environnement. Vous devez au plus vite le faire éliminer dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Rappel réglementaire

Il est interdit de détenir sur son exploitation des produits qui ne sont pas ou plus autorisés sur les cultures en place. Des contrôles peuvent être réalisés et des sanctions sont prévues en cas de simple détention de produits phytopharmaceutiques interdits. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement (article L253-17 du code rural) en cas de contrôle des pouvoirs publics.

Comment éviter de générer des PPNU ?

Stockez vos produits dans un local à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs. Vérifiez vos stocks avant de passer une commande. Utilisez en priorité les produits les plus anciens (premier entré - premier sorti). Informez-vous sur les possibles retraits d'homologation auprès de votre conseiller habituel.

ACTIONNAIRES

APCA
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARES
Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

Coop de France - Métiers du grain
Coopératives agricoles de collecte et d'approvisionnement

COVADA
Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

CPA
Comité français des Plastiques en Agriculture

FNA
Fédération du Négoce Agricole

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

InVivo
Union des Coopératives agricoles

SEPH
Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

SOVEEA
Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements



ADIVALOR

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES DECHETS AGRICOLES

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08
tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81